



Talent to Be

Formulaire d'inscription 2018-2019

Prépa IELTS

Nom et Prénom élève :

Tél. portable élève : Email élève :

Tél. portable parent : Email parent :

Adresse postale :

Niveau d'études : Seconde Première Terminale Bac+1 Bac+2 Bac+3 Bac+4 Bac+5

Date de naissance : Etablissement :

Comment avez-vous connu Talent to Be ?

- Internet
- Conférence
- Bouche à oreille
- Salon étudiant
- Conseiller d'orientation
- Autre :

Contenu de la prépa IELTS

- 1 kit de mise à niveau
- 20h30 de formation avec maximum 10 élèves par classe
- Entraînement illimité au « *Writing* »

1- Choix de la préparation intensive

Stage intensif	Dates du stage	Tarifs - Inscrits à l'accompagnement Bachelor	Tarifs - Non-inscrits à l'accompagnement Bachelor
<input type="checkbox"/> Préparation IELTS	<input type="checkbox"/> Stage Toussaint - 1 ^{ère} semaine : du 22/10 au 26/10/2018 <input type="checkbox"/> Stage Toussaint - 2 ^{ème} semaine : du 29/10 au 02/11/2018 <input type="checkbox"/> Stage Février - 1 ^{ère} semaine : du 25/02 au 01/03/2019 <input type="checkbox"/> Stage Février - 2 ^{ème} semaine : du 04/03 au 08/03/2019 <input type="checkbox"/> Stage Juillet : du 08/07 au 12/07/2019	600 euros	700 euros

2- Règlement

L'inscription ne sera validée qu'à réception du montant total de l'inscription.

- Par chèque(s) à l'ordre de « Talent to Be » - à envoyer ou déposer au 44-46 rue de la Bienfaisance (Paris 8^{ème})

Règlement en un, deux trois chèques, joint(s) au formulaire d'inscription. Si vous réglez avec plusieurs chèques, veuillez préciser le mois souhaité d'encaissement au dos de chacun, le dernier encaissement ne pouvant avoir lieu plus de 3 mois après l'inscription.

- Par virement bancaire : nous consulter pour obtenir notre RIB

Je m'engage à régler la somme euros correspondant à l'inscription sélectionnée.

Je reconnais avoir lu, compris et accepté les conditions générales de vente ci-après.

Date :

Signature :

Conditions Générales de Vente

Article 1. Dispositions générales

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommées CGV, constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre Vigny International Studies (Talent to Be) et ses clients dans le cadre de la vente de prestations de services.

1.2. Par client, les présentes CGV entendent l'élève ainsi que son responsable juridique et/ou parent.

1.3 Toute inscription définitive ainsi que tout contrat conclu avec Vigny International Studies impliquent l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client aux CGV ci-après exposées. Le fait que Vigny International Studies ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

Article 2. Nature de la prestation

Vigny International Studies est un organisme privé qui a vocation à accompagner des lycéens et des étudiants qui souhaitent intégrer des universités étrangères en Bachelor ou en Master, ou des Ecoles françaises par la voie d'admission internationale.

Article 3. Inscription

3.1 Le « formulaire d'inscription » contenant les CGV au verso vaut contrat entre Vigny International Studies et le client.

3.2 Pour confirmer son inscription de manière ferme et définitive, le client doit retourner Vigny International Studies le formulaire d'inscription soit par courrier postal, dûment signé et daté, soit en main propre, soit par e-mail.

3.3 L'inscription ne sera validée qu'à réception de la fiche d'inscription, acceptée et signée, accompagnée du règlement de l'intégralité du montant de la préparation choisie.

3.4 A défaut de réception du formulaire d'inscription et du règlement complet des frais de formation avant le début de la première séance, Vigny International Studies se réserve le droit d'annuler la séance.

3.5 Paiement échelonné : un paiement en 3 fois maximum est possible, dans la limite de 3 mois suivant la date de l'inscription. Dans ce cas, l'intégralité du paiement doit être envoyé ou remis le jour de l'inscription définitive.

Article 4. Annulation de l'inscription

4.1 Toute annulation 7 jours après la date d'inscription l'élève ne fera pas l'objet d'un remboursement.

4.2 Toute annulation se fait soit par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, soit par un rendez-vous avec un responsable pédagogique dans les bureaux de Vigny International Studies. C'est la date de la prise du rendez-vous ou la date du tampon de la Poste qui est prise en considération. Aucune annulation ne peut se faire par téléphone ni par e-mail.

4.3 La non présentation à la première séance payante de la préparation dans laquelle l'élève est inscrit ne constitue pas une annulation réglementaire.

4.4 Toute annulation effectuée selon les règles ici présentées dégage Vigny International Studies de toute responsabilité.

Article 5. Retard de paiements

5.1 En cas de retard ou de défaut de paiement, Vigny International Studies se réserve le droit d'interrompre la préparation du client.

5.2 Le client ne pourra être remboursé que s'il remplit les conditions d'annulation stipulées à l'Article 4 des présentes CGV.

Article 6. Annulation d'une épreuve ou d'un concours.

Dans l'hypothèse où les conditions de candidature dans écoles cibles venaient à être modifiées postérieurement à la date d'inscription de l'élève, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 7. Eligibilité - Inscription au(x) concours

7.1. Chaque client doit vérifier qu'il est bien éligible aux universités/écoles qu'il souhaite préparer avec Vigny International Studies en se rapprochant du service des concours de chaque université/école à laquelle il souhaite être candidat. Vigny International Studies ne pourra pas être tenu responsable pour le cas où un élève inscrit à l'une de ses préparations ne pourrait pas présenter les universités/écoles qu'il prépare avec Vigny International Studies pour cause d'inéligibilité.

7.2. Chaque candidat doit valider le diplôme requis pour intégrer l'université/école dans laquelle il candidate, et le cas échéant, remplir toutes les conditions posées par l'université/école. Vigny International Studies ne pourra être tenu responsable pour le cas où un élève inscrit à l'une de ses préparations et admis dans une université/école ne pourrait intégrer la (les) école(s) pour cause de non validation du diplôme requis ou de défaut de présentation des conditions nécessaires pour intégrer l'université.

7.3. Chaque élève doit lui-même s'inscrire au concours ou sur le site des universités/écoles/banques d'écoles qu'il souhaite présenter, et gérer les aspects purement administratifs de sa candidature. Vigny International Studies, institut de préparation de dossiers de candidature académique, n'étant pas en charge de l'inscription administrative de ses clients. Vigny International Studies ne pourra être tenu responsable pour le cas où un élève ayant suivi l'une de ses préparations ne s'inscrirait pas aux universités/écoles/banques d'écoles auxquelles il souhaite être candidat avant la date limite.

Article 8. Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel qui sont collectées sont utilisées uniquement par le groupe Vigny International Studies et ses partenaires. Conformément à l'article 32 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant à exercer à tout moment auprès de Vigny International Studies.

Article 9. Propriété intellectuelle

9.1 Vigny International Studies reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux nés de tout support matériel ou immatériel et documents de cours remis à l'occasion des séances ou accessible sur sa plateforme internet.

9.2 Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de l'ensemble de la documentation décrite à l'article 11.1 est interdite et donnera lieu à l'exclusion immédiate et définitive de l'élève, sans remboursement, et à des poursuites judiciaires.

Article 10. Litiges

Les présentes CGV et le contrat signé entre les parties sont régis par le droit français. A défaut de résolution amiable, tout différent persistant entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des CGV et du contrat sera de la compétence des tribunaux de Paris.